

**Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis municipal 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA no 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :

- Emilie Chitra
- Stella Motta Larrivé
- Charanjit Dhanjal
- Jean-Philippe Genoud
- Olivier Moulin
- Jean-Luc Nicolet
- Pascal Reggazoni
- Patrick Uebelhart
- Rasul Mawjee 1ère membre et rapporteur

s'est réunie le 19 mai 2015. Étaient excusés Madame Stella Motta Larrivé, Monsieur Patrick Uebelhart et Monsieur Jean-Philippe Genoud qui a été remplacé par M. Cyril Gallay.

### **Remerciements**

La commission remercie vivement *Monsieur Thierry Genoud*, municipal en charge du bâtiment et urbanisme et *Madame Christelle Haldimann* chargée du dossier pour leur disponibilité, pour la qualité des informations et des réponses fournies.

La commission constate la bonne qualité du préavis et remercie la municipalité pour les réponses apportées aux différents souhaits et vœux des commissions ayant étudié le préavis d'étude de l'avant-projet et le préavis pour l'élaboration du projet de construction.

### **Préambule**

Ce préavis concerne non seulement le passage sous voie pour l'accès aux quais sur le périmètre des CFF mais aussi le passage des citoyens entre les zones gare nord et gare-sud. Il est amené à devenir un lien important de la vie glandoise permettant de rapprocher ces deux quartiers un peu isolés aujourd'hui par les voies de chemin de fer et un passage pas très accueillant entre ces zones.

La commission constate avec satisfaction que le réaménagement de la gare CFF sera entrepris en même temps permettant d'améliorer la qualité et le confort des voyageurs Glandois.

La commission technique s'est abstenue de toute considération financière qu'elle laisse à l'appréciation de la commission des finances quant aux montants des devis et des diverses contributions et subventions des CFF, du canton et de la confédération ainsi que de la participation dans le cadre du projet Grand-Genève.

La transformation de la zone gare de Gland a déjà commencé en 2012 par la réalisation de la première étape avec l'aménagement de la place nord. Nous entamons la deuxième étape consistant à créer un passage sous voie pour les piétons et les cyclistes. L'étape suivante pour Gland sera la planification, le développement et l'aménagement de la zone gare-sud.

### **Délibérations**

Ce préavis est l'aboutissement de plusieurs préavis qui ont déjà traité les différentes possibilités et souhaits du conseil communal. Dès lors, la commission technique n'a pas mis en discussion les choix techniques mais a axé son examen sur l'impact du chantier et des conséquences après la construction du passage.

Les discussions ont porté sur les sujets suivants

- Destruction des bâtiments et travaux préparatoires
- Situation finale après la fin du chantier
- Situation pendant la durée du chantier

La commission regrette que les souhaits et les vœux émis par les commissions techniques ayant traité les préavis précédents n'aient pas abouti. Il est aussi regrettable que le trafic piéton ne soit pas séparé du trafic cycliste par une barrière. Cette demande a été faite par un des opposants qui a été rejetée par les CFF la considérant comme dangereuse. La commission comprend les considérations des CFF.

### **Situation finale après la fin du chantier**

Si les aménagements de la 3ème voie ne débuteront au mieux qu'en 2030 pour se terminer en 2040, le préavis actuel tient compte de ces développements ; l'aménagement des passages et voies d'accès ont été planifiés en conséquence. Si deux bâtiments des CFF devront être détruits à ce moment là, l'emplacement du kiosque est correctement situé.

Les pentes des rampes ont une déclivité de 6% à 12%. La raison de ces disparités est que ces dernières doivent avoir au maximum 6% selon le règlement communal et de 12% selon le règlement des CFF. Les rampes sur le domaine de la commune sont donc à 6% et ceux sur le domaine des CFF 10% à 12%.

Les tournants des rampes d'accès sont conformes selon les normes VSS en vigueur et les cyclistes ne devraient pas avoir de problèmes pour tourner à une vitesse adaptée à la situation. Les vélos et les vélos à assistance électrique (VAE) seront autorisés à vitesse restreinte et les vélomoteurs seront interdits.

Une partie du chemin de Vernay sera fermé lors de la démolition des bâtiments. Le trafic devra être canalisé vers d'autres axes.

Une convention est établie avec les CFF sur les responsabilités et les tâches de la commune et des CFF. Les murs des passages seront traités avec une peinture anti-tag permettant un nettoyage rapide et facile en cas de dégradations sur le domaine. L'entretien et le nettoyage sur le périmètre des CFF seront pris en charge par les CFF dans le cadre des coûts subséquents ; complétées par des prestations de la commune pour atteindre le standard communal.

Au niveau de la sécurité, des cameras de surveillance seront installées et les puits de lumière devraient apporter suffisamment d'éclairage pour sécuriser le passage.

La planification de la mise en place des murs antibruit a également été étudiée et prévue dans le cadre des travaux. L'intégration de ceux-ci dans le paysage gare-nord / gare-sud sera également prise en compte. Ainsi une partie des barrières le long des quais sera en verre évitant un cloisonnement nord/sud.

### **Situation pendant la durée du chantier**

Les travaux seront découpés en 7 étapes et une information sur l'avancement des travaux se fera régulièrement. Les travaux devraient démarrer début 2016 pour être prêt à la fin de l'année. Les finitions sont prévues pour début 2017.

Le chantier occupera la place actuellement dévolu au marché de Gland. La commission estime qu'une solution devra être trouvée pendant la durée des travaux pour lui permettre de continuer à se développer tenant compte de l'essor rapide qu'il a pris en si peu de temps.

Les abris vélos disposés côté nord devront être déplacés côté Lausanne. Un abri provisoire sera aménagé côté sud sur la parcelle de l'ancienne poste.

Un emplacement « dépose minute » sera aménagé soit sur la parcelle de l'ancienne poste ou éventuellement vers l'ancien bâtiment des gardes forts.

### **Destruction des bâtiments et travaux préparatoires**

Les bâtiments existants sont anciens. Ces derniers contiennent probablement de l'amiante, aussi, des travaux de décontamination sont plus que probables. Un des opposants a demandé l'expertise des bâtiments avant destruction de ceux-ci. Le préavis tient compte de cette situation et le désamiantage des constructions a été budgété.

La commission a pris connaissance que des travaux d'aménagement seront nécessaires pour dévier les réseaux de gaz, d'eau potable, des eaux usées et eaux claires qui passent actuellement dans la zone devant être libérée pour le passage sous voie.

## Remarques

Ces travaux permettront de rénover et dynamiser la gare avec l'intégration de la zone gare-sud dans la vie du centre de la commune.

Il est important de maintenir et continuer à promouvoir le marché pendant toute la durée des travaux ainsi que dans le futur aménagement de la place pour ne pas l'étouffer au vue de l'essor qu'il a pris en si peu de temps. Des solutions de circulations et de dispositions des étalages devront être trouvées pour continuer le développement de cette aire de fraternisation toute nouvelle à Gland.

Il est nécessaire qu'une réflexion importante soit menée dans le cadre de la circulation de la zone gare-sud particulièrement au chemin de la Crétaux. Ceci pour éviter des problèmes évidents de sécurité en regard de la réalité actuelle face à la cohue lors de l'arrivée des trains, le passage naturel des piétons et cyclistes entre le nord et le sud et les nombreux véhicules qui ne peuvent se croiser. Cette réflexion, étendu au niveau global de gare, devrait couvrir la circulation des transport public, transport privé, dépose minute, livraison de marchandises, taxis, passage d'élèves, pendulaires et citoyens qui transitent à pied et à vélo entre le nord et le sud de la ville. La réflexion ne devra pas négliger le trafic gare-sud côté Genève dans le cadre de l'extension prévu lors de la phase 3 du projet CFF. Tout ceci pour solutionner le chaos actuel. La mise à disposition d'un abri sécurisé pour les 2 roues devrait aussi être envisagé.

Il est important que la circulation du chemin de Vernay soit maintenue afin de ne pas pénaliser les artisans et entreprises situées sur cet axe. Il est impératif qu'un cheminement soit mis en place afin de maintenir la circulation et éviter que le trafic vers la gare y soit bloqué.

Au vu de l'impact important de ces travaux sur les usagers et citoyens, il est important que des séances d'information à l'attention des usagers et des citoyens soient planifiées in situ, pendant la période des travaux, à intervalles réguliers, dans une forme à définir.

La commission estime que le préavis présenté est coûteux mais son intérêt est important dans le développement de la commune et de la vie Glandoise. La commission s'étonne que la confédération subventionne les améliorations pour la circulation des citoyens cyclistes mais pas des citoyens pédestres

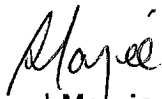
Finalement, en cas de refus de ce préavis, l'intégralité des études serait à la charge de la commune comprenant entre autre les dépenses de CHF 637'200.- déjà effectué à ce jour.

**Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 82, soit :

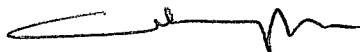
- d'accorder le crédit de CHF 7'285'640.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 6'845'640.- ;
- d'autoriser la municipalité à financer partiellement ce projet par le compte par le compte au bilan 9281.05 Reserve « Développement durable » sous la forme d'un prélèvement de CHF 400'000.-.

Pour la commission technique



Rasul Mawjee  
1<sup>ère</sup> membre et rapporteur

Emilie Chitra



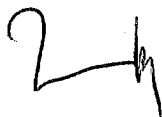
Charanjit Dhanjal

Cyril Genoud



Olivier Moulin

Stella Motta Larrivé



Jean-Luc Nicolet

Pascal Reggazoni



Patrick Uebelhart

Gland, le 7 juin 2015